



Laon, le 7 mai 2019

Communiqué de presse

Dépollution du futur site de méthanisation de Gauchy

Dans le cadre du projet d'implantation d'une unité de méthanisation conduit par la société Méthaisne Énergies Vertes sur le territoire de la commune de Gauchy, des munitions datant de la Première guerre mondiale ont été découvertes lors de travaux de terrassement. Le chantier a donc été immédiatement arrêté pour la sécurité au travail des intervenants sur le chantier.

La société EOD-EX, spécialisée dans la dépollution pyrotechnique, a été mandatée par le maître d'ouvrage afin de réaliser des opérations de détection et de recherche plus poussées, en liaison avec les démineurs de la sécurité civile. Parmi les munitions identifiées, la présence de certains dispositifs de lancement pourrait indiquer une probabilité de découverte de munitions à composante chimique, lesquelles pourraient nécessiter, si des fuites sont constatées, la mise en place d'un dispositif destiné à protéger la population.

Ce type de dépollution est réalisé régulièrement dans d'autres départements et n'a jamais fait l'objet d'explosion ou d'incident, les risques étant maîtrisés par les opérateurs spécialisés et les démineurs. Cependant, pour répondre aux obligations réglementaires, les services de l'État et le porteur de projet travaillent à un dispositif de sécurité civile prenant en compte l'hypothèse la plus contraignante, c'est à dire la découverte effective de munitions chimiques présentant des fuites.

Si toutes les autorisations sont données, les démineurs de la sécurité civile effectueront une mise à découvert des munitions repérées du 9 au 14 mai 2019. Selon leur nature, ces munitions seront neutralisées sur place ou enlevées. Durant cette période, un point de situation sera rendu public tous les jours par la préfecture de l'Aisne, par le biais des réseaux sociaux, du site Internet, des médias locaux et des mairies concernées.

Si des munitions chimiques dégradées ou présentant des fuites sont découvertes, elles seront conditionnées en vue de leur enlèvement avant d'être emmenées et détruites sur un site approprié. Cette opération nécessiterait alors la mise en place d'un périmètre de sécurité d'un rayon de 1000 mètres, impactant environ 2200 personnes sur le territoire des communes de Gauchy, Neuville-Saint-Amand et Saint-Quentin. Cette procédure d'évacuation de la population serait alors envisagée sur un temps limité, probablement un dimanche, afin de perturber le moins possible les activités (entreprises et établissements scolaires).

Dès lors que cette éventualité serait confirmée, une communication dédiée sera réalisée à destination du grand public sur la date retenue pour l'évacuation.

Contact presse: pôle départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69- 06 07 98 05 83 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr

La préfecture de l'Aisne s'apprête à diffuser un courrier auprès des personnes, des entreprises et des établissements qui pourraient être concernées. À ce courrier sera joint une plaquette d'informations et deux annexes. La première est destinée à collecter les numéros de téléphone des riverains et la seconde sera destinée à signaler le cas des personnes vulnérables au service de l'État.

La préfecture de l'Aisne invite les destinataires du courrier à adresser ces documents à leurs mairies pour le 10 mai au plus tard et à s'abonner à la page Facebook pour suivre l'actualité de ce chantier dès son commencement. Les éléments envoyés aux riverains sont disponibles sur la page d'accueil du site internet de la préfecture. Vous pouvez d'ores et déjà télécharger et renseigner les annexes (en fonction de votre commune) et les adresser sans délais à vos mairies.

A ce stade, la mobilisation des services de l'État, des mairies et la coopération des riverains est essentielle au bon déroulement des opérations. Pour mémoire, les démineurs de la sécurité civile ont retiré en 2018 près de 45 tonnes de munitions de toute nature puisque ce risque fait partie intégrante de l'histoire du département de l'Aisne.